



conflit avec le garage suite à l'achat d'un véhicule

Par **elodie40**, le **09/01/2013** à **00:19**

Bonjour,

J'ai acheter un véhicule en mai 2012 à un garage un stand ma voiture avais un petit soucis au niveaux des injecteurs il me l'on répare cela a mis du temps 5 mois et puis le garage m'appel c'est bon la voiture est réparé donc je vais la chercher et la je commence a rouler et je sans que ma voiture n'avance pas bon je me dit c'est peut être a cause de la réparation et puis au bout de 1 semaine je la ramène et il me dise que la vanne EGR est fichu et je pence que le turbo aussi , le garage me demande 400 euros pour changer la vanne egr Evidemment j'ai pris une assurance qui ne prend pas cette panne en charge.j appel mon assurance qui me dit de téléphone a la protection juridique J appel il me demande de faire un dossier de leurs envoyer pour commencer les démarches pour faire venir un expert et voir pour me faire rembourser la voiture et il me demande le contrôle technique et les papiers de vente du véhicule (que j'avais laisser dans mon véhicule) et quand je vais chercher mes papiers plus rien donc je voudrais savoir ou je pourrais trouvé ces papiers si a la préfecture il garde un double aux archive ou qui pourrais avoir ses papiers et savoir si il y a une chance que je puisse gagner contre le garage ???
merci

Par **razor2**, le **11/01/2013** à **08:03**

Attaquer en justice 8 mois après l'achat pour une vanne EGR à changer de 400 euros, faut pas avoir peur ni du ridicule, ni du jugement qui, après de longs mois voir années de procédure avec immobilisation du véhicule, risque fortement d'être en défaveur du plaignant avec ce que cela implique sur le plan financier...